

## **COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE**

### **Rapport du groupe « Après la J.A.P.D. »**

#### **Actions pouvant être conduites par les forces Armées en complément de la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)**

La France vit aujourd'hui en matière de défense une période historique avec la suspension de l'appel du citoyen sous les drapeaux. Cette décision, prise en 1996 par le président de la République, a des conséquences profondes - qui ne sont pas encore toutes cernées - sur l'esprit de défense dans le pays et les liens qu'entretient la nation avec ses forces armées.

Les évolutions majeures qui en découlent sont encore amplifiées par l'évolution de la société française confrontée à une mondialisation qui s'est brusquement accélérée sous les effets de l'explosion des technologies de l'information qui ont rétréci l'espace-temps, aboli les frontières et transformé le monde en ce que certains appellent le « village planétaire ».

La construction de l'Europe atténué le sentiment national dans une partie de la population et pose la question d'une citoyenneté nouvelle. La perte d'influence de certains piliers identitaires (religions, idéologies...) qui favorisaient les valeurs collectives a accentué les comportements individualistes déjà encouragés par l'esprit de l'économie de marché.

Enfin, l'évolution de la place de la femme dans la société française est un facteur supplémentaire de changement.

Dans ce contexte, éclairé d'un jour nouveau par les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, la cohésion nationale est plus que jamais l'un de fondements majeurs de notre politique de sécurité et de défense. La solidarité du peuple américain autour de son président illustre ce besoin de cohésion.

Il s'agit donc de développer, au sein de la société française, un esprit de défense dont l'enseignement s'articule à ce jour autour du parcours citoyen.

Il convient également de garder un lien fort entre la nation et ses forces armées composées de citoyens qui, ayant accepté la responsabilité de servir leur pays en étant son bras armé, sont assujettis à un statut particulier qui met l'accent sur des valeurs collectives.

Aujourd'hui, la participation des forces armées au parcours citoyen se résume à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ce qui, de l'avis de tous, reste très limité. C'est la raison pour laquelle, le ministre a demandé à la Commission Armées-Jeunesse (CAJ) de réfléchir sur les actions qui pourraient être conduites par les forces armées en complément de la JAPD.

### **Sujet d'étude :**

Le présent groupe de travail a donc orienté ses réflexions selon le mandat suivant :

*« Passage obligatoire du parcours citoyen, la Journée d'appel de préparation à la défense ne peut à elle seule ni dispenser l'ensemble de l'éducation et de la formation de défense nécessaire à tout citoyen français, ni répondre à toutes les attentes des citoyens vis-à-vis du ministère de la Défense.*

*Le groupe de travail dressera, dans un premier temps, un inventaire le plus exhaustif possible des besoins d'éducation et de formation ainsi que des attentes précitées, actuels et possibles à court ou moyen terme.*

*Dans un deuxième temps, le groupe de travail analysera cet inventaire afin d'identifier, au sein d'une approche interministérielle, quelles actions pourraient être conduites par le ministère de la Défense, en complément de la J.A.P.D., pour répondre aux attentes du citoyen et à ses besoins d'éducation et de formation en matière de sécurité et de défense. »*

## **INTRODUCTION**

Les actions de développement de l'esprit de défense doivent donc répondre à la fois à un besoin d'éducation et aux aspirations des citoyens.

A partir des résultats d'un questionnaire (cf. annexe) qui a permis de recueillir les avis de plus de 1 600 jeunes gens effectuant leur JAPD, il a été possible de dégager un certain nombre d'actions pouvant être conduites par les armées en complément de cette journée.

Les travaux ont également offert l'opportunité de faire d'autres propositions concernant l'amélioration de la JAPD elle-même ou des actions pouvant être conduites par d'autres ministères que celui de la défense.

### **1. ATTENTES DU JEUNE CITOYEN**

Les informations qui constituent le fondement de la réflexion étant issues d'un questionnaire distribué pendant la JAPD, il convient dans un premier temps de rappeler le contexte de cette journée et la méthodologie ayant présidé à l'élaboration du questionnaire avant de décliner, dans un deuxième temps, les attentes majeures de ces jeunes citoyens.

#### **1.1 Environnement du recueil des informations**

##### **1.1.1 Rappel sur la JAPD**

La JAPD constitue le point focal du parcours citoyen. Faisant suite à l'enseignement de Défense dispensé par l'Education nationale, cette journée vise, après avoir évalué les acquis fondamentaux du citoyen, notamment dans le domaine de la compréhension et de l'usage de la langue française, à mieux sensibiliser les citoyens à l'esprit de Défense et à intensifier les contacts avec leurs forces armées.

Chaque semaine, hors période estivale, sur environ 220 sites, près de 20 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans participent à cette journée.

L'organisation de la J.A.P.D., l'accueil, les contacts, l'information des jeunes français sur la Défense et ses métiers, mobilisent tout le personnel civil et militaire de la Direction du Service National, mais aussi de nombreux cadres d'active et de réserve des armées, des services, de la gendarmerie et de la Délégation Générale de l'Armement.

Au bilan, la JAPD donne majoritairement satisfaction aux jeunes citoyens. Elle semble avoir trouvé un certain équilibre et fonctionne correctement. Il a été possible de rajouter le questionnaire proposé par le groupe sans en perturber le déroulement général.

### **1.1.2 Méthodologie du questionnaire**

#### **a) Questionnaire**

Ce questionnaire visait le plus grand nombre possible de participants tout en évitant de perturber le déroulement d'une journée déjà bien chargée. Il convenait donc d'élaborer un questionnaire court, facilement compréhensible, rapide à remplir et aisément exploitable.

Une courte explication sur les objectifs visés par l'enquête a été donnée aux jeunes par le personnel d'encadrement.

Les questions posées permettaient de différencier les actions se situant avant ou après la JAPD.

Une dernière question, plus ouverte, permettait aux jeunes gens de s'exprimer librement sur la journée et de proposer ses compléments éventuels, sans les limiter au seul domaine d'action du ministère de la Défense.

Enfin, pour faciliter l'exploitation de ce questionnaire anonyme, il est apparu indispensable d'y faire figurer : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, la profession des parents et le département de résidence.

Grâce au concours de la Direction du Service National qui s'est chargé de la diffusion et du recueil des questionnaires, cette enquête a pu être réalisée, sur une dizaine de départements, les deuxième et troisième semaines du mois de janvier de l'année 2002.

Sur l'ensemble des sites où cette enquête a été réalisée, deux étaient ouverts en continu du lundi au vendredi tandis que les autres accueillent les jeunes le mercredi et le samedi.

## **b) Profil de la population interrogée**

Plus du tiers des personnes sondées ont effectué leur JAPD en semaine, ce qui mérite d'être relevé car cette population comprend de nombreux jeunes gens «en retard » dans leur parcours citoyen.

Près de 85% de la population interrogée est âgée de 17 ans.

La proportion de jeunes filles équivaut à celle des garçons.

Près de 97% des jeunes gens fréquentent un établissement scolaire et, parmi eux, plus de la moitié fréquente les classes de lycées.

L'enquête a été réalisée dans la ville de Lyon et dans les départements suivants : Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Haute-Loire.

## **1.2 Attentes du citoyen**

### **1.2.1 Motivations**

La première constatation est la forte motivation d'une grande majorité de la population interrogée (80%) pour la défense du pays. Ce constat s'applique indifféremment aux jeunes garçons et aux jeunes filles. Ils sont en particulier prêts à servir leur pays à l'occasion de circonstances exceptionnelles, notamment lors de catastrophes naturelles (90%), en cas d'accident industriel du type « usine A.Z.F. » (80%) ou dans le cadre d'actions militaires (60%).

Ces résultats très encourageants méritent d'être relevés, d'autant plus qu'une grande partie de ces jeunes gens est en accord avec le fait que la défense soit assurée par des militaires professionnels.

Enfin, une grande majorité d'entre eux (70%) exprime à la fois, le besoin d'une information théorique et la demande d'une formation pratique sur le terrain.

### **1.2.2 Information délivrée par les forces armées**

Avant la JAPD, l'information sur la défense et les forces armées passe principalement par l'école (34 %).

La famille et les médias sont les deux autres vecteurs importants de cette information, dont ils véhiculent respectivement 20 % et 17 %.

De même, les salons et les journées « portes ouvertes », où de nombreuses informations sont données par les militaires eux-mêmes, constituent des rendez-vous privilégiés pour de nombreux jeunes.

Il est intéressant de constater que la communication interpersonnelle, le « bouche à oreille », très prisé par les jeunes jusqu'à un passé récent, ne semble plus représenter un vecteur majeur de l'information en matière de défense.

Toutefois, il convient de relever que, même après avoir accompli leur J.A.P.D., la moitié des jeunes interrogés juge insuffisante leur information sur la Défense et leurs forces armées.

Enfin, si un tiers d'entre eux souhaiterait recevoir une information complémentaire par courrier, la plupart des autres est prête à se déplacer pour recevoir une information supplémentaire.

### **1.2.3 Actions attendues des forces armées**

Des propositions ciblées ont permis au groupe de travail d'identifier différentes actions susceptibles d'être conduites par les armées en complément de leur J.A.P.D. et pouvant intéresser les jeunes Français.

Parmi celles-ci, figurent les actions de formation, les jeunes, dans leur grande majorité, étant particulièrement intéressés par la formule des stages, notamment : des stages à caractère humanitaire et social (90%), des stages de formation militaire spécialisée (80%) et des stages de découverte (70%).

Il est intéressant de constater qu'ils sont relativement peu attirés, actuellement, par les stages à caractère professionnels, que l'activité soit de nature strictement civile (25%) ou à caractère militaire (20%). Ceci souligne une certaine ignorance des jeunes au sujet des possibilités qui sont offertes par les armées avant

leur JAPD. Parallèlement, pour la moitié des personnes interrogées, la rémunération de ces stages n'est apparemment pas le facteur déterminant de motivation.

S'appuyant sur l'ensemble des informations précitées, le groupe de travail a pu identifier un certain nombre d'actions qui pourraient être conduites par le ministère de la Défense en complément de la J.A.P.D.

## **2. ACTIONS A CONDUIRE PAR LE MINISTERE DE LA DEFENSE**

Des réflexions conduites après l'analyse du questionnaire émergent clairement trois grands domaines successifs d'actions possibles pour le ministère de la Défense : information et accueil ponctuel des jeunes, et organisation de partenariat avec eux, chacun de ces domaines constituant une étape préparatoire au domaine suivant.

Elaborées sans tenir compte des actions actuellement conduites par les forces armées, les propositions qui suivent pourront donc en confirmer le bien fondé ou apporter des éclairages nouveaux.

### **2.1 Actions d'information des jeunes**

Les actions d'information constituent le fondement et la première étape indispensable à l'éducation à l'esprit de défense et donc de l'action des armées vis-à-vis de la société. Il ne peut y avoir d'adhésion sans rencontre, ni rencontre sans connaissance de l'existence de l'autre. Le sondage illustre bien ce besoin d'information.

Bien que certains vecteurs semblent devoir être privilégiés, tous doivent être utilisés de façon complémentaire pour obtenir une efficacité optimale : documentation « papier », multimédias (internet) ou médias audiovisuels (radio, télévision, cinéma).

#### **2.1.1 Documentation « papier »**

Malgré le développement des nouvelles technologies de l'information, la documentation « papier » reste un vecteur privilégié car il permet d'atteindre toute

la population quel que soit son niveau d'éducation et son lieu de domicile. En outre, il est de manipulation plus facile que les autres, 36 % des personnes interrogées privilégiant ce mode d'information. Il convient essentiellement de tirer partie de ce qui existe déjà en l'améliorant.

Outre les traditionnels documents d'information sur les forces armées, il serait utile de diffuser localement, au niveau du département, du groupement de communes ou de la ville selon le cas, une brochure périodique regroupant l'ensemble des points de contact et des manifestations concernant la Défense (portes ouvertes, visites, conférences, réunions d'associations...).

De façon générale, un effort doit être consenti pour que la documentation « papier » soit plus synthétique. C'est notamment le cas en matière d'actions de formation, domaine dans lequel la multiplicité de documentations présentant les métiers des armées, les différents volontariats civils ou militaires, les propositions de stages ou les préparations militaires permet difficilement d'appréhender l'ensemble des filières.

Enfin, la diffusion de la documentation peut encore être améliorée par une meilleure décentralisation, par des campagnes d'affichage plus offensives et par une meilleure synergie entre les forces armées, notamment au niveau des réseaux de distribution. L'excellent maillage territorial de la gendarmerie pourrait être mieux optimisé.

Les contraintes et les limites à la mise en œuvre de ces différentes propositions seraient a priori de nature financière.

### **2.1.2 Multimédias**

Le développement d'internet, en pleine extension, offre en matière d'information des facilités d'accès et de diffusion qui doivent être exploitées au mieux. Il constitue notamment un outil précieux pour la diffusion de l'information en temps réel entre les centres nationaux, régionaux et locaux. Il permet également à une grande partie de la population d'obtenir aisément l'information à distance. Il convient toutefois de rester conscient des limites de ce moyen inutilisé par une partie de la population, généralement la moins favorisée.



Le groupe préconise d'amplifier les mesures actuelles dans un esprit de décentralisation, tout en étant conscient des limites liées au personnel nécessaire à la création et à l'exploitation des sites.

### **2.1.3 Médias audiovisuels**

Dans ce domaine, d'importants progrès restent à faire car les questions de défense et les forces armées en particulier sont insuffisamment évoquées sur les radios et les chaînes de télévision françaises. Les chefs militaires y sont notamment moins présents que les responsables des autres domaines d'activité (industrie, finance, politique ...). Cette discrétion est encore plus flagrante si l'on observe la place consacrée aux forces armées par les chaînes de télévision anglo-saxonnes. En effet, en France, elles ne favorisent ni la diffusion de l'esprit de défense, ni l'intégration des militaires au sein de la société, ni la cohésion au sein des armées.

Le groupe suggère de favoriser une nouvelle dynamique dans ce domaine à travers un partenariat accru avec les chaînes de radio et de télévision nationales et régionales en profitant de l'intérêt conjoncturel que suscitent ces sujets après les événements malheureux du 11 septembre 2001 et l'actualité internationale.

Parallèlement, il serait opportun de développer une chaîne thématique spécialisée, mais une telle initiative devra surmonter les contraintes budgétaires et de ressource humaine qui ne manqueront pas de se présenter.

Toutefois, partant du constat que le contact humain est irremplaçable en matière de sensibilisation et d'éducation à l'esprit de défense, les forces armées doivent compléter cette stratégie de communication par une politique d'accueil et de partenariat avec les jeunes citoyens qui le souhaitent.

## **2.2 Accueil ponctuel de jeunes dans les armées**

Dans un premier temps, les forces armées doivent favoriser l'accueil des jeunes souhaitant élargir leur connaissance des activités de défense. Pour cela, le groupe propose également que la JAPD puisse être complétée par des activités ponctuelles au sein des unités : journées « portes ouvertes », visites, journées de découverte, stages de courte durée...

**Les journées « portes ouvertes »** doivent être encouragées selon les modalités, propres à chaque unité, actuellement en vigueur.

**Pour les stages de découverte et les visites plus approfondies** (ne dépassant pas une semaine) l'idée qui vient immédiatement à l'esprit est l'institutionnalisation, **exclusivement pour les volontaires**, d'une deuxième journée d'informations sur les armées. Cependant, cette idée séduisante se heurterait certes à des contraintes de coûts - celles-ci pourraient toutefois être surmontées par une forte volonté politique - mais surtout à la réalité d'une armée professionnelle pour laquelle la mise en œuvre d'une telle journée ne serait pas compatible avec les charges qui pèsent déjà sur son personnel.

Le groupe propose également la mise en place d'une organisation beaucoup plus souple et décentralisée. Chaque unité militaire pourrait alors proposer des activités à moindre coût (financier, matériel et personnel) adaptée à la spécificité de son activité, de son mode de fonctionnement et de son environnement. Une telle option nécessite bien évidemment une communication adaptée selon les modalités déjà proposées.

**Les stages de courte durée** permettent une immersion plus longue au sein des forces armées. Bénévoles ou rémunérés, de nature civile ou plus militaire, à caractère professionnel ou non, ils permettent une meilleure connaissance mutuelle entre l'armée d'accueil et le stagiaire, ce dernier étant directement impliqué dans la mission de l'unité. Il convient de ne pas hésiter à offrir des stages à caractère militaire qui, d'après le sondage, correspondent à une véritable attente. L'augmentation, en 2002, de 150 à 300 du nombre des stages Armées-jeunesse rémunérés et leur élargissement à l'ensemble des forces armées rentrent dans le cadre de la présente proposition. La décision du ministre de la Défense d'entériner pour 2003 la proposition faite par le Comité de Coordination des Etudes Prospectives (CCEP) et la Commission « Armées-jeunesse » de financer 100 stages supplémentaires destinés à des étudiants de DEA DESS, spécialisés dans le problème de Défense, vient aussi dans ce but.

Il faut toutefois être conscient des contraintes qui peuvent découler de ces accueils ponctuels au sein d'unités militaires, mais ils participent au renforcement de l'esprit de défense et constituent également un contact plus approfondi avec les forces armées.

### **2.3 Partenariat court**

Il s'agit essentiellement des **préparations militaires** qui ont vocation à être la première étape d'un partenariat de plus longue durée, en particulier au sein des réserves.

Il est souhaitable de donner une nouvelle dynamique aux préparations militaires qui offrent un cadre juridique d'accueil au sein des armées. Toutefois, il faut être conscient de la fragilité de ces préparations militaires non rémunérées qui peuvent se retrouver en concurrence avec les nouvelles formes de stage rémunérés ou les préformations envisagées dans le cadre d'Engagement à Servir dans les Réserves (ESR).

De façon générale, l'ensemble de ces stages doit être appréhendé dans une politique d'ensemble afin de ne pas créer d'incohérence entre les différentes modalités d'accueil et activités proposées par les armées.

En raison de leur intérêt majeur pour un partenariat de plus longue durée, le groupe propose de consacrer davantage de moyens aux préparations militaires. Il est important de les rendre attractives, de mieux informer à leur sujet attirant ainsi les jeunes volontaires à l'issue de la JAPD.

### **2.4 Partenariat dans la durée**

La quintessence même du partenariat de longue durée est représentée par l'appartenance à la réserve, qu'elle soit citoyenne ou opérationnelle.

Si la réserve ne rentre pas dans le champs de la réflexion du groupe, notamment la réserve opérationnelle, certaines propositions peuvent conduire à impliquer la réserve citoyenne actuellement en montée en puissance et dont les missions et les modes de fonctionnements ne sont pas encore figés.

Le groupe considère que l'ancrage de l'esprit de défense au sein de la société passe par une certaine continuité dans l'action et donc des partenariats de longue durée entre l'Etat, le ministère de la Défense, les forces armées notamment, et certains citoyens souhaitant servir leur pays dans ce cadre.

Il est donc proposé d'utiliser la réserve citoyenne pour participer à l'animation d'un « réseau défense » au sein de la communauté nationale en s'appuyant sur des associations (culturelles, historiques, sportives...) et de groupes d'activités ou de projet (groupes de réflexion, conférences, ... ).

Ces associations et groupes pourraient s'inscrire dans la durée et être composées pour partie de réservistes, qui en formeraient l'ossature, et pour partie de citoyens n'appartenant pas à la réserve mais souhaitant s'investir dans un projet particulier. Comme pour la plupart des propositions précédentes, il conviendrait d'adopter une démarche décentralisée très pragmatique avec, si possible, un soutien des unités militaires présentes localement. Une telle initiative devrait également être accompagnée par une campagne de communication adaptée.

Architecturé autour d'une réserve citoyenne composée de bénévoles, un tel réseau devrait pouvoir fonctionner à coût réduit sans trop solliciter le personnel d'active.

Toutefois, l'ensemble des actions conduites par les forces armées en complément de la JAPD pour consolider l'esprit de défense au sein de la nation doit s'inscrire dans une dynamique interministérielle globale cohérente qui puisse s'appuyer sur une organisation convenable.

## **2.5 Organisation possible**

L'organisation proposée s'appuie sur deux fondements : décentralisation et cohérence interministérielle.

Il s'agit de favoriser une synergie au niveau local en favorisant des réseaux entre tous les acteurs impliqués dans la défense du pays : mairies (avec en premier lieu les correspondants défense dès leur mise en place), préfectures, académies, universités, écoles, associations (réservistes et anciens combattants notamment), unités militaires, police, sapeurs pompiers, leurs volontaires et leurs unités de cadets...

Ces réseaux locaux, interconnectés entre eux par des outils multimédias et coordonnés par les instances nationales pourraient permettre de mettre en place sur l'ensemble du territoire national un « maillage défense ». Celui-ci se substituerait à l'ancien maillage territorial des armées réduit en raison de la diminution du format imposée par la professionnalisation. En effet, malgré son implantation, la gendarmerie ne peut, à elle seule, suppléer à cette réduction.

Outre les activités liées aux associations et aux groupes qui le composent, ce « maillage défense » serait également un vecteur privilégié de transit de l'information de défense : J.A.P.D., préparations militaires, réserves, stages proposés par les forces armées, volontariats civils et militaires, journées « portes ouvertes », campagne d'information et de recrutement... .

Au cours de ses réflexions, le groupe a relevé un certain nombre d'améliorations possibles au niveau de la JAPD et certains membres ont regretté l'insuffisante implication d'autres ministères à l'issue de la JAPD. Un consensus s'est donc dégagé au sein du groupe pour faire quelques propositions dans ces deux domaines.

### **3 AUTRES PROPOSITIONS D' ACTIONS A CONDUIRE**

#### **3.1 Amélioration de la JAPD**

Au cours de cette étude, des difficultés ont été observées au niveau du recensement et de l'harmonisation des sites d'accueil.

##### **3.1.1 Recensement**

Le ministère de la Défense établit les convocations à partir du recensement par les mairies. Or, les résultats du recensement peuvent varier d'un département à l'autre. C'était en particulier le cas pour la classe d'âge des jeunes français nés en 1981 dont 9 % n'ont pas été recensés.

Chaque année, une faible proportion, de l'ordre de 3% en moyenne, ne se fait pas recenser et échappe, de ce fait, à la JAPD.

Trois phénomènes semblent être à l'origine de ce dysfonctionnement :

- une information insuffisante des jeunes gens ;
- des déficiences au sein de la chaîne de recensement ;
- le rejet d'une telle démarche par les intéressés.

Il convient donc d'améliorer l'information et l'organisation du recensement dont le ministère de l'Intérieur a la charge afin que nul ne puisse y échapper.

### **3.1.2 Harmonisation des sites**

La première difficulté est liée à l'implantation des sites. Le principe de proximité en matière d'organisation générale permet à près de 90 % des jeunes d'être convoqués dans leur département de résidence. Il convient donc de poursuivre cette politique de proximité, en réaménageant, si nécessaire, la répartition géographique des centres, pour limiter le nombre de convocation de jeunes en dehors de leur département de résidence.

La deuxième difficulté porte sur les différences d'attractivité entre les sites, notamment entre ceux qui sont implantés dans des unités militaires et les autres. En effet, seuls les sites militaires sont en mesure d'exciter la curiosité des jeunes gens pour la Défense grâce aux présentations de matériel militaire et aux possibilités de contacts avec des personnels d'active qui leurs sont offertes. Il est donc regrettable que chaque jeune ne puisse pas bénéficier de telles possibilités.

En plus de ces points particuliers qui nécessitent une action interministérielle, d'autres actions pourraient être conduites par des ministères autres que celui de la Défense.

## **3.2 Actions prises en charges par les autres ministères**

### **3.2.1 Le bilan de santé**

Aux termes de son l'article 16, la Loi de modernisation sociale du 2 janvier 2002, encouragerait la mise en place d'un bilan de sanitaire par le ministère de la Santé.

Ainsi, dès l'étape du recensement, un coupon « santé » pourrait être remis à chaque jeune Français pour lui permettre de bénéficier d'un bilan de santé à proximité de son domicile. Une telle proposition renforcerait la crédibilité de la JAPD en élargissant son champ d'application, mais nécessiterait un financement adapté de la part du ministère de la Santé, avec peut-être les collectivités locales (régions et organismes à vocation sanitaire et sociale).

### **3.2.2 Renforcement de la lutte contre les exclusions**

Avec la JAPD qui comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, le ministère de la Défense participe dès à présent à la lutte contre les exclusions qui représente un impératif national.

A l'issue de sa réflexion, le groupe juge important de conduire, après la JAPD, des actions complémentaires au profit des jeunes détectés en situation difficile (illettrisme, insertion professionnelle infructueuse ...). Des entretiens particuliers sont d'ailleurs destinés à orienter ces jeunes vers des structures spécialisées de type missions locales, associations.

Toutefois, force est de constater qu'environ un jeune en difficulté sur deux refuse toute aide ultérieure. Il convient donc de remédier à cet état de fait par une action interministérielle adéquate.

Le groupe considère de son devoir de rappeler que l'un des objectifs de cette évaluation est de mobiliser sur ce sujet à la fois les jeunes gens concernés, les inspections académiques et les missions locales. Il s'agit de créer une nouvelle dynamique articulée autour d'initiatives locales impliquant l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les besoins de formation et de mettre en place les structures nécessaires.

### **CONCLUSION**

L'enjeu pour la défense que constitue la cohésion sociale du pays et la qualité des liens entre la jeunesse et ses forces armées nécessitent que celles-ci consolident leurs liens avec les Français par des actions complémentaires à la JAPD. Ces actions, qui doivent s'inscrire dans la durée, peuvent donc être regroupées en trois domaines : information et accueil ponctuel des jeunes (visites ou stages) et organisation de partenariat avec eux pouvant débiter par une préparation militaire et se poursuivre au sein des réserves.

Il convient toutefois de ne pas ignorer les limites de l'action des armées en complément de la JAPD, limites qui dépendent étroitement des moyens matériels alloués à ces activités, mais aussi à l'activité d'une armée professionnelle dont les ressources en personnel d'active sont comptées.

De plus, l'éducation à l'esprit de défense n'est pas de la seule responsabilité des forces armées dont les actions doivent s'inscrire dans une cohérence interarmées et interministérielle qui permette de créer des synergies

Enfin, pour réussir cette action, il convient d'adopter une approche décentralisée et pragmatique qui laisse la plus grande initiative à l'échelon local.

Toutes ces raisons conduisent à proposer le développement d'un « réseau défense » qui, comblant les vides créés par la réduction du maillage territorial des armées, aurait pour vocation d'animer l'esprit de défense en coordonnant toutes les actions conduites par les différents ministères en complément de la JAPD. Ce réseau pourrait s'appuyer sur des structures locales interconnectées entre elles et reliées à l'échelon national, chacune d'elles réunissant tous les acteurs locaux impliqués dans les questions de Défense : mairies, préfectures, académies, universités, écoles, associations, unités militaires, police, sapeurs pompiers, leurs volontaires et leurs unités de cadets...

Une telle proposition de « réseau défense » nécessite de mettre en place des partenariats entre les forces armées et les différents acteurs impliqués dans la diffusion de l'esprit de défense à travers le pays.